

Conseiller et transférer son savoir

Ses connaissances et compétences scientifiques et techniques issues des études, permettent à l'ONCFS d'apporter conseils et appuis techniques sur la gestion de la faune sauvage et de ses habitats à de nombreux partenaires institutionnels et gestionnaires de territoires.

Pour ce faire, l'établissement s'appuie notamment sur un réseau de 35 territoires de références pour l'avifaune migratrice, les cervidés, les sangliers et la faune de montagne. Sur plus de 55 000 hectares, ces territoires sont des lieux privilégiés pour la conservation, les études et la recherche appliquée ainsi que pour l'information du public ou la formation cynégétique.

En participant à plusieurs instances nationales (Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Conseil National de la Protection de la Nature) et commissions départementales, l'établissement accompagne les pouvoirs publics dans l'élaboration des politiques d'aménagement et de gestion de l'espace rural qui prennent en compte la préservation de la faune sauvage.

Dans les départements, il participe à de nombreuses commissions administratives et apporte son concours à l'élaboration des documents de gestion cynégétique, leur validation et le suivi de leur mise en œuvre.

En accompagnant les collectivités territoriales lors de leurs discussions avec des grands aménageurs publics, l'Office permet de concevoir des projets d'aménagements conformes à la conservation de la faune sauvage.

Aux gestionnaires de territoires que sont les chasseurs, les agriculteurs et les forestiers, l'Office préconise des méthodes de gestion et propose des outils de suivis afin de maintenir une faune diversifiée dans des milieux de qualité, dont l'abondance soit compatible avec les activités humaines.



Réunion d'information avec des gestionnaires de territoires.



Appui technique sur le terrain.

L'Observatoire National de la Faune Sauvage et de ses habitats : un atout pour mieux décider

Créé en 2003 et placé auprès du ministère chargé de l'environnement, cet observatoire est un comité d'experts (organismes scientifiques, associations de protection de l'environnement, fédérations cynégétiques) qui assure la collecte, l'exploitation, la validation et la diffusion des informations, études et recherches portant sur la faune sauvage et ses habitats, et notamment sur les oiseaux migrateurs. Son secrétariat est assuré par l'ONCFS.

Organiser l'examen du permis de chasser

Pour chasser tout pratiquant doit posséder un permis de chasser validé annuellement. L'examen du permis, après une formation obligatoire dispensée par les fédérations de chasseurs, comporte deux épreuves. L'épreuve théorique comprend une question éliminatoire et l'épreuve pratique voit tout comportement dangereux sanctionné par l'élimination du candidat. Organisé par une vingtaine d'inspecteurs du permis de chasser, cet examen permet également de sensibiliser les nouveaux chasseurs aux règles élémentaires de sécurité et de bonnes pratiques.



Le franchissement d'obstacle, une des épreuves de l'examen.

Le Centre de formation du Bouchet

Dans le cadre d'une collaboration avec l'Institut de Formation de l'Environnement, dépendant du Ministère chargé de l'environnement, l'ONCFS est chargé de la formation « spécialité faune terrestre » des agents techniques et techniciens de l'environnement avant leur titularisation. Le centre de formation accueille également des agents de l'établissement au titre de la formation continue ainsi que des personnels d'autres administrations (ministères, magistrats, ...) pour des stages d'initiation ou de remise à niveau, comme sur la réglementation par exemple.

L'Office à l'international

Par son expertise reconnue en France comme à l'étranger, l'établissement est appelé à intervenir sur les cinq continents. Soit pour participer à des colloques, soit pour accompagner d'autres services administratifs dans l'élaboration de leur politique gouvernementale, soit pour former des gestionnaires de territoires ou bien mener des études notamment sur des espèces présentes en France mais dont une partie du cycle annuel se passe à l'étranger (reproduction et/ou hivernage).

Les partenariats sont nombreux, notamment avec le continent africain qui abrite des sites d'hivernage très importants pour de nombreux oiseaux migrateurs et avec la Russie où se reproduisent des oiseaux hivernant ou stationnant en France, comme la bécasse.



Coopération en Afrique.

L'organisation territoriale

Au niveau régional, 10 délégations régionales sont les interlocuteurs des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales, des fédérations de chasseurs et autres gestionnaires de territoires.

Elles coordonnent et animent les actions des services départementaux.

www.oncfs.gouv.fr



Établissement public, sous double tutelle des Ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, en charge de la connaissance de la faune sauvage et de ses habitats, de la police de la chasse et de l'environnement et de l'appui technique auprès des décideurs politiques, ménagers et gestionnaires de l'espace rural.

Direction générale

85 bis avenue de Wagram - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17
Tél. 01 44 15 17 17 - Fax 01 47 63 79 13
direction@oncfs.gouv.fr

Direction des ressources humaines

85 bis avenue de Wagram - BP 236 - 75822 Paris Cedex 17
Tél. 01 44 15 17 17 - Fax 01 47 63 17 13
drh@oncfs.gouv.fr

Direction de la police

BP 20 - 78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. 01 30 46 60 00 - Fax 01 30 46 60 83
police@oncfs.gouv.fr

Direction des études et de la recherche

BP 20 - 78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. 01 30 46 60 00 - Fax 01 30 46 60 67
der@oncfs.gouv.fr

Direction des actions territoriales

BP 20 - 78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. 01 30 46 60 00 - Fax 01 30 46 60 57
dat@oncfs.gouv.fr

Direction financière

BP 20 - 78612 Le Perray-en-Yvelines Cedex
Tél. 01 30 46 60 00 - Fax 01 30 46 60 60
df@oncfs.gouv.fr

Creative Design H. Bézu - 2009 - Crédits photos : L. Barbier, D. Bommer, D. Cheneveau, F. Dej, F. Klein, P. Massit - Imprimé par CARACTERE sur du papier issu de forêts gérées durablement. PERCY/10-31-945



L'Office national de la chasse et de la faune sauvage



Créé en 1972, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public sous double tutelle des ministères chargés de l'environnement et de l'agriculture. Ses missions sont définies par des lois « chasse » et « développement des territoires ruraux ».



150 cadres et agents assurent la gestion administrative.

1700 personnes au service de la biodiversité

Au quotidien, 1 700 agents (agents techniques, techniciens, ingénieurs, administratifs et ouvriers), répartis sur l'ensemble du territoire national, y compris les départements d'outre-mer, surveillent les territoires, font appliquer la réglementation de la police de la chasse et de l'environnement, mènent des études sur la faune sauvage et ses habitats, conduisent et préconisent des expérimentations sur des mesures de gestion favorable à cette faune et aux milieux, organisent l'examen du permis de chasser et contribuent à l'évolution d'une chasse actrice du développement durable.

Surveiller les territoires et faire respecter la réglementation

De nombreux textes législatifs et réglementaires régissent l'usage de la nature. Les agents techniques et techniciens de l'environnement, surveillent les territoires ruraux pour informer et sensibiliser les chasseurs et les usagers de la nature sur la réglementation, rechercher et constater les infractions.

• La police de la chasse

Détention d'un permis de chasser validé pour l'année, respect des territoires et des périodes de chasse, observations des plans de chasse, des prélèvements maximaux autorisés (PMA), des règles de sécurité... la pratique de la chasse respectueuse de l'environnement mais également des autres usagers est encadrée par de nombreuses mesures.

Pour cela, les agents de l'Office, parallèlement à leurs missions d'information et de sensibilisation des chasseurs, constatent et verbalisent les atteintes à la réglementation. Ils conduisent également des opérations de lutte contre le braconnage (armes prohibées, chasse de nuit, chasse sur terrain d'autrui, chasse d'espèces protégées...).



Police de la chasse.

• La police de l'environnement

Police de la pêche (lutte contre le braconnage de la civelle), police des sites protégés (circulation de véhicule), des sites naturels (prévention incendie, dépôt de détritus, chien errant...), réglementation des espèces animales et végétales protégées, des circuits de commercialisation...

Les agents techniques et techniciens de l'environnement : des missions de service public.

Commissionnés par le ministère chargé de l'environnement et assermentés auprès des tribunaux, les 1400 agents techniques et techniciens de l'environnement sont présents dans tous les départements. Les missions de police, représentant environ 60 % de leur activité, sont coordonnées par les Préfets et peuvent être menées en collaboration avec d'autres corps d'Etat (gendarmerie, ONF, Onéma, Parcs nationaux...).

Parallèlement, ils conduisent des missions d'information auprès des usagers de la nature, de formation auprès d'autres corps de police (gendarmerie, police nationale, douanes) et acteurs cynégétiques (garde-particulier, piéteur...). Ils mènent également des missions techniques (bagueage, comptage, surveillance sanitaire...), le recueil de ces données alimentant les études réalisées par l'établissement. Enfin ils apportent un appui technique aux services déconcentrés de l'Etat (DIREN, DDAF, Parquet...), aux collectivités territoriales et aux gestionnaires des territoires ruraux (chasseur, agriculteur, forestier...) dans les domaines qui intéressent la faune sauvage et ses habitats.

La CITES ou Convention de Washington : protéger les espèces fragiles

La Convention de Washington régit la détention et l'activité commerciale des espèces animales et végétales en voie de disparition ou en danger. Ratifiée par 170 pays, dont la France, son intérêt est international. Pour cela l'Office dispose d'une équipe spécialisée, la Brigade CITES, qui s'appuie sur des relais dans chaque département.

En plus d'informer et de contrôler les magasins, les expositions, les particuliers, les cirques et parcs zoologiques, les agents de la CITES forment également les personnels d'administration (ministère, gendarmerie, douanes...) et de réseaux (association, lycée agricole...). Cette brigade entretient des liens avec ses correspondants étrangers, que ce soit en matière de transfert de données, d'intervention ou de formation.

Mieux connaître la faune sauvage et ses habitats

Depuis 30 ans, l'Office réalise des études sur la plupart des espèces chassables et sur quelques espèces protégées et leurs habitats. Pour cela, l'établissement emploie plus d'une centaine d'ingénieurs et de techniciens, répartis au sein de services spécialisés par espèces : les CNERA.

La biologie des espèces et leurs modes de vie (alimentation, reproduction, migration...), leurs interactions avec les milieux, le suivi (répartition, effectifs) et la dynamique des populations, les causes de mortalité (prédation, maladie...), l'analyse des tableaux de chasse, sont les principaux thèmes développés par les programmes d'études. Pour cela, des comptages d'animaux, des baguages d'oiseaux et des suivis d'animaux par télémétrie sont réalisés. Les résultats de ces recherches permettent de conduire des expérimentations, de proposer des outils de suivi des populations et de concevoir des modalités de gestion favorables à la faune sauvage et à ses habitats notamment pour la restauration du petit gibier de plaine (perdrix, faisans, lièvre, lapin...), l'équilibre entre la grande faune (sanglier, cerf, chevreuil...) et les territoires agricoles et forestiers, la préservation des zones humides qui accueillent de nombreux oiseaux migrateurs, la recherche de solutions face aux problèmes posés par certaines espèces aux cultures ou à l'élevage (prévention, régulation...) et le suivi d'espèces protégées (ours, loup, hamster...). Ces connaissances sont publiées dans la revue « Faune Sauvage » éditée par l'ONCFS.



Etude sur bécassine.

CNERA et Réseaux d'observation : à chacun sa spécialité.

L'ONCFS compte cinq Centres Nationaux d'Etudes et de Recherche Appliquée (CNERA) : Animaux prédateurs-déprédateurs, Avifaune migratrice, Cervidés-sanglier, Faune de montagne et Petite faune sédentaire de plaine. Il anime également, en collaboration avec les fédérations de chasseurs, onze réseaux d'observation d'espèces chassables ou patrimoniales (bécasse, oiseaux d'eau, castor, ongulés sauvages, grands prédateurs...). Les données recueillies par les correspondants alimentent les banques de données qui servent aux études.



Suivis des populations comptage ou... par radio-tracking.



Écouvillonnage sur canard.

Le suivi sanitaire de la faune : un outil pour mieux enrayer les risques de maladie

L'Unité Sanitaire de la Faune (USF) couvre l'ensemble du domaine sanitaire pour l'ONCFS. L'unité intervient principalement dans trois domaines :

- la surveillance sanitaire de la faune sauvage avec l'animation du réseau "SAGIR",
- les études des maladies transmissibles à l'homme comme le West Nile (moustiques), aux animaux domestiques comme la peste porcine qui peut être transmise aux élevages de porcs par le sanglier, voire aux deux comme la tuberculose ou la brucellose.
- la toxicité des produits phytosanitaires (répulsifs, insecticides, etc...) sur la faune sauvage.

Les informations recueillies par le réseau SAGIR*, présent dans tous les départements, permettent d'avoir une connaissance globale et continue de l'état sanitaire général de la faune sauvage en France, de mettre en évidence les principales causes de mortalité extra-cynégétique de cette faune, de révéler des problèmes pathologiques ou éco-toxicologiques et d'en faire l'analyse (par espèce, par région, par saison).

L'autre intérêt de cette veille sanitaire est d'assurer la circulation rapide de l'information lors de l'apparition de pathologies nouvelles ou inhabituelles, comme cela a été le cas pour la grippe aviaire, et d'en limiter l'expansion.

*partenariat entre les fédérations de chasseurs, les laboratoires vétérinaires départementaux, le laboratoire de l'AFSSA-Nancy, l'Ecole vétérinaire de Lyon et l'ONCFS,